

“LE PROBLÈME DE L'EMPIRE”

IV :

**La Conférence impériale n'est qu'un trompe-l'oeil —
Réelle association impériale — Une seule armée, une seule flotte, un seul budget.**

Comment concilier le principe du self-government et la nécessaire unité de direction en tout ce qui concerne les intérêts généraux de l'Empire?

D'aucuns comptent sur la Conférence impériale pour jouer ce rôle. C'est une illusion. M. Curtis la déchire avec une désinvolture qui ne le cède à rien de ce que j'en ai écrit jadis¹. “Des demi-vérités, dit-il, ne peuvent se changer en vérités par le seul fait qu'on les répète souvent” (p. 95). Les conférences impériales ne sont pas, ne peuvent pas être une forme d'association impériale, parce qu'elles ne sont responsables ni aux parlements ni au peuple, et que l'exécution de la politique impériale reste tout entière entre les mains du seul cabinet britannique. “Sous l'empire des institutions britanniques, le gouvernement responsable comporte la responsabilité du cabinet au parlement; mais il comporte quelque chose de plus. Son essence même, c'est la responsabilité du parlement au peuple, dans le choix des ministres qui administrent ses affaires. . . En réglant les questions de paix et de guerre pour un quart du genre humain, le gouvernement impérial doit toujours, comme aujourd'hui, rester responsable à un seul parlement”; — et en affirmant ce principe, M. Asquith avait raison; mais il s'est bien “gardé d'ajouter qu'en réglant les conditions de paix et de guerre d'un quart du genre humain, y compris les Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais et les Sud-Africains, le gouvernement impérial n'est actuellement responsable qu'aux seuls électeurs des Iles britanniques.” . . Ce régime “viole non seulement une condition essentielle du gouvernement responsable, mais la première et la plus essentielle de toutes ses conditions. . . Si le parlement impérial ne peut partager sa responsabilité en matière de politique étrangère avec un Conseil d'empire siégeant à Londres” — mode boiteux suggéré par sir Joseph Ward et repoussé par M. Asquith et sir Wilfrid Laurier, — “a fortiori ne peut-il la partager avec quatre parlements siégeant à Ottawa, à Melbourne, à Wellington et à Capetown” (pp. 103 et 104).

Le même principe s'applique à la direction des armées de terre et de mer et du budget consacré aux services impériaux. L'auteur n'a pas de peine à le démontrer.

* * *

En quelques lignes, il règle le cas des flottes coloniales — ‘nationales en temps de paix, impériales en temps de guerre’, selon le mot fameux de M. Fielding. “Comme chacun sait” — les Sept Dormants de l'Action Sociale toujours exceptés — “le Roi n'exerce jamais son autorité, sauf sur l'avis de ses ministres, soit ceux du Royaume-Uni, ou ceux des Dominions autonomes. . . Le titre de ‘Sa Majesté’ appliqué aux trois flottes [britannique, canadienne et australienne] et le pavillon blanc arboré à la poupe de chaque vaisseau proclamaient le fait que les Canadiens et les Australiens s'étaient engagés à risquer leurs escadres dans toute guerre déclarée au nom de Sa Majesté Britannique. L'idée que le Roi pourrait déclarer la guerre sur l'avis de ses ministres britanniques et simultanément garder la paix sur l'avis de ses ministres australiens ou canadiens ne pouvait venir qu'à des hommes dont les notions légales ont obscurci le sens commun et les ont aveuglés sur la réalité des faits politiques.” Bravo! “Le Roi serait forcé de choisir entre l'avis de ses ministres britanniques et celui de ses ministres coloniaux. Qu'en telle occurrence il suivrait l'avis de ses ministres britanniques, cela ne se discute pas (is not in question). . . Et ceci est également vrai de tout ce qui touche à la paix et à la guerre. Tout acte de cette nature doit être ordonné par le Roi sur l'avis de ses ministres britanniques. Les ministres des colonies seraient libres, évidemment, d'exprimer aussi leur avis; mais si leur avis était contraire, il ne prévaudrait point. Les colonies (Dominions), tant qu'elles resteront britanniques, et leurs habitants, jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur nationalité britannique, seront entraînés en guerre ou préservés de la guerre sur l'avis de ministres responsables aux seuls habitants des Iles britanniques” (pp. 88, 89, 90).

Enfin! voilà un Anglais honnête, sincère et loyal. Que ces franches paroles reposent de l'interminable théorie de mensonges dont nous abreuvons depuis vingt ans nos politiciens rouges et bleus, domestiques des ministres britanniques!

Donc, le régime des conférences est un leurre; le principe de “consultation” qui en fait la base, subordonné comme il l'est à la suprématie absolue du cabinet britannique, conduit tout simplement “à la négation du gouvernement responsable” (p. 122). Du reste, il en serait de même de tout système qui n'offrirait aux colonies d'autre avantage que celui d'exercer une “influence” indirecte et imprécise. Selon le mot de Washington, “influencer, ce n'est pas gouverner — Influence is not government” (p. 134).

Les colonies “sont engagées dans un combat mortel avec le despotisme, afin de revendiquer le principe du self-government, non seulement pour elles-mêmes mais pour l'humanité tout entière” (pp. 6-7). La guerre finie, consentiront-elles à rester dépouillées du privilège qu'elles prétendent revendiquer pour autrui? Demeureront-elles dans l'état d'abjecte servitude où elles se sont plongées volontairement? Elles n'en ont pas le droit. “Pour des hommes qui y sont propres, le self-government est moins un privilège qu'une obligation. C'est le devoir et non l'intérêt qui pousse les hommes à la liberté; et le devoir, non l'intérêt, est le facteur déterminant des affaires du monde” (p. 124).

L'homme qui tient un tel langage n'est pas le premier venu.

* * *

En dehors de l'indépendance absolue, il n'y a donc, pour les colonies, d'autre solution que l'association impériale. Et pour que cette association soit réelle et complète, tout en restant conforme aux principes traditionnels et fondamentaux de l'Etat britannique, il n'y a qu'un mode possible de l'établir: c'est par la création d'un parlement impérial, élu par le peuple de tous les pays autonomes de l'Empire, et d'un cabinet impérial, responsable à ce parlement et à nul autre. Ce gouvernement et ce parlement ne s'occuperont que des intérêts généraux de l'Empire. Le gouvernement et le parlement britanniques n'auront plus qu'à administrer les affaires intérieures du Royaume-Uni, comme les gouvernements et les parlements coloniaux font aujourd'hui, — ou plutôt, comme ils faisaient avant la guerre — à Ottawa, à Melbourne, à Wellington et à Pretoria (pp. 153-4).

“Le changement semble violent (drastic): il l'est moins que la dissolution de l'Etat impérial; et lorsqu'il sera compris que telles sont les [seules] alternatives réelles, il se trouvera des chefs, non seulement dans un parti, mais peut-être dans tous les partis, pour l'appuyer” (p. 154).

“On peut en toute sûreté prendre pour acquis qu'il ne sera jamais formé de cabinet chargé de la gouverner des affaires impériales à moins que ce cabinet ne comprenne l'Amirauté, la Guerre, les Finances impériales aussi bien que les Affaires étrangères” (p. 156). Car ce sont là les fonctions qui se rattachent à l'autorité impériale dont M. Asquith a justement signalé le caractère indivisible.

L'autorité du parlement et du cabinet impérial sur le budget de guerre doit de toute nécessité être exclusive et absolue. Les hommes responsables de la sécurité matérielle de l'Empire doivent jouir à cet égard d'une liberté complète. Ils doivent pouvoir répondre à toutes les exigences de l'armée et de la flotte, en temps de paix comme en temps de guerre. Ceci exige un mécanisme aussi simple et effectif que possible des revenus assurés et ininterrompus et surtout un crédit sans bornes. Or le crédit de l'Empire ne se maintiendra que si les créanciers de l'Em-

pire savent qu'en dernier ressort le gouvernement impérial peut assurer le remboursement de leurs créances en faisant saisir les biens de tous les contribuables de l'Empire, aux colonies comme dans le Royaume-Uni.

" On arrive donc à l'inexorable conclusion que les citoyens britanniques qui habitent les Dominions ne peuvent assumer l'autorité impériale, en matière de politique étrangère, et compléter leur self-government à moins d'une modification [constitutionnelle] qui permette aux ministres impériaux de faire saisir les biens des contribuables des Dominions pour assurer le paiement de subsides votés par le parlement impérial " (p. 160).

D'autre part, il n'y a aucune probabilité que ni les contribuables du Royaume-Uni ni ceux des colonies autonomes se départissent jamais de leur droit " *absolute, unfettered and complete* " de déterminer la nature, le montant et la qualité des impôts qu'ils consentent à payer pour le soutien de l'Etat — qu'il s'agisse de l'Etat impérial, national, fédéral ou provincial.

Il y a deux choses, disait Burke, il y a près d'un siècle et demi, pour lesquelles les Anglais se sont toujours battus, se battront toujours : leur liberté individuelle et le libre emploi de leur argent.

En matière de tarifs douaniers, par exemple, la politique de chacun des pays d'Empire diffère radicalement des autres, depuis le quasi-libre-échange, en Angleterre, jusqu'à la protection outrancière, au Canada.

Il faut donc réaliser deux conditions apparemment incompatibles : constituer un budget et un crédit impérial, tout en laissant à chaque pays d'Empire la liberté de " déterminer la forme éventuelle (*incidence*) des impôts " consacrés au soutien de l'Empire (p. 165).

De cette impasse, l'auteur se tire par une ingénieuse combinaison. Nous l'étudierons demain.

Henri BOURASSA.